



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

2024

Rapport d'Orientation Budgétaire



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
5 rue Célestin Gérard
50180 AGNEAUX
www.sdem50.fr

SOMMAIRE

PARTIE I : LE CONTEXTE

1. Contexte juridique et économique
2. Contexte économique et financier
3. Principales actualités et mesures de la loi finances 2024 en lien avec le SDEM50
4. Les programmes ACTEE
5. La réforme des taxes locales sur l'électricité
6. Orientations du SDEM50 pour 2024

PARTIE II : LES RESSOURCES HUMAINES

7. Structure des effectifs par statut
8. Répartition par filière et par statut
9. Répartition par catégorie
10. Répartition par genre
11. Evolution prévisionnelle des effectifs
12. Evolution des charges de personnel
13. Déclinaison des dépenses de personnel

PARTIE III : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

14. BUDGET PRINCIPAL
 - a. Dépenses de fonctionnement
 - b. Recettes de fonctionnement
 - c. Dépenses d'investissement
Les autorisations de paiement et les crédits de paiement
 - d. Recettes d'investissement
 - e. La structure et la gestion de la dette
15. BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR
16. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

PARTIE I : LE CONTEXTE

1. Contexte juridique et économique

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'inscrit dans un contexte juridique ; il s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires (R.O.B) et doit se tenir dans le délai maximum des deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Ce rapport doit comporter :

- ▶ Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses
- ▶ Une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs :
 - dépenses de personnel
 - rémunérations
 - avantages en nature
 - temps de travail

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le Débat d'orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'Assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité

Il s'agit d'une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette délibération et le ROB sont transmis au représentant de l'État.

2. Contexte économique et financier

Le DOB s'inscrit également dans **un contexte national économique et financier**. En ce qui concerne la France, le taux de croissance du PIB en volume a été respectivement de +6,8% en 2021 et +2,5% en 2022. Il a décéléré en 2023 à +1% et devrait légèrement augmenter en 2024 à +1,4%.

Cette forte reprise d'activité en 2021, ainsi que la guerre en Ukraine, ont eu pour conséquence des tensions sur le marché des matières premières, notamment de l'énergie. Les prix se sont envolés et restent aujourd'hui très volatiles. L'inflation a fortement augmenté ces deux dernières années et a concerné l'ensemble de l'économie mondiale. En France, l'inflation s'est élevée à +5,2% en 2022 et 4,9% (5,7?) sont prévus sur 2023, bien au-delà des 2% fixés comme limite par la Banque Centrale Européenne. Un repli est anticipé en 2024 avec une prévision de 2,5% à 3% sur l'année. Toutefois, des incertitudes demeurent, liées pour l'essentiel à l'évolution du coût des matières premières et au contexte géopolitique international.

Afin de lutter contre cette envolée de l'inflation, après des années de taux très bas voire négatifs pour soutenir la croissance, les banques centrales ont décidé des hausses fortes de leurs principaux taux directeurs à partir de 2022, impactant les taux monétaires.

Aujourd'hui, les taux courts convergent autour de 4%, les taux à 10 ans se situent à plus de 3%. Une détente des taux directeurs est anticipée fin 2024, avec une projection de ces derniers autour de 3% à l'horizon 2025.

En France, les marges pratiquées par les organismes prêteurs sont à la hausse (+0,20% en moyenne). Ces hausses cumulées à des taux bancaires élevés conduisent à un renchérissement des coûts de financement pour les collectivités. Ainsi, les collectivités doivent développer la recherche de financement par projet afin de bénéficier au mieux d'offres adaptées, notamment d'offres « vertes » plus compétitives que des offres globales sur l'ensemble des opérations gérées.

3. Principales actualités et mesures de la loi finances 2024 en lien avec le SDEM50

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 associe les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Cela passe notamment par un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de celles-ci de +1,3% par an en 2026 et 2027 contre +4,8% en 2023. Chaque collectivité qui s'endette participe au déficit public.

Le projet de Loi de finances 2024 retient l'hypothèse d'une activité économique qui reste solide, avec un regain de la production industrielle et des exportations, ainsi qu'une consommation des ménages relativement soutenue. Le taux de croissance s'établirait à +1,4%.

Ceci serait rendu possible par le reflux de l'inflation estimée entre 2,5% à 3% en 2024 contre +4,9% (5,7?) en 2023. Celui-ci repose sur l'hypothèse d'un fort ralentissement du prix des matières premières et des coûts de production des biens manufacturés. Il s'appuie également sur l'impact des mesures prises par le Gouvernement pour protéger la population française d'une trop forte hausse des prix de l'énergie (bouclier et amortisseurs sur les tarifs de vente réglementés notamment). L'inflation du prix des services devrait prendre le relais, en lien avec l'augmentation des salaires, mais devrait rester maîtrisée.

Toutefois, le PLF 2024 précise l'existence d'incertitudes sur l'évolution des cours du pétrole et du gaz sur l'année à venir.

Le Gouvernement engage 10 milliards d'euros (Md€) supplémentaires en 2024 pour accélérer la transition écologique. Sur ces 10 milliards d'euros d'engagements supplémentaires, 7 milliards d'euros seront portés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition énergétique.

Sur le volet Mobilité, le Gouvernement a déjà prolongé en 2023 l'appel à projets Écosystèmes des véhicules lourds électriques, piloté par l'ADEME, qui vise à soutenir l'acquisition de ce type de véhicules, ainsi que l'installation des infrastructures de recharge nécessaires. L'appel à projets sera prolongé en 2024 avec une enveloppe budgétaire accrue.

La barre des 100 000 points de recharge ouverts au public a été franchie en mai 2023 et l'ensemble des aires de service du réseau routier national concédé sont désormais équipées en stations de recharge haute puissance.

Pour répondre à la croissance du parc de véhicules électrifiés, un soutien budgétaire supplémentaire est confirmé pour 2024, en complément du plan France 2030. Le programme Advenir sera également prolongé et abondé pour accompagner notamment les bornes en résidentiel collectif et en voirie.

Sur le volet Energies, dans la continuité de l'année 2023, dans un contexte de prix de l'énergie élevés et au vu des coûts de production désormais compétitifs de la filière renouvelable, les énergies renouvelables continueront de contribuer positivement au budget de l'État.

En parallèle, le soutien budgétaire à l'émergence de nouveaux projets est amplifié pour tenir compte des objectifs ambitieux fixés en matière de capacités installées et tirer les conséquences des mesures d'accélération permises par la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023. L'année 2024 se traduira par un renforcement des interventions de l'ADEME.

Une hausse de près de + 60 % des engagements du fonds chaleur, qui atteindra 0,8 Md€ en 2024, soutiendra le développement de nouveaux réseaux de chaleur renouvelable urbains dans les territoires, ainsi que la production et la récupération de chaleur renouvelable pour les industriels.

La hausse exceptionnelle allouée en 2023 au fonds économie circulaire sera également maintenue en 2024, afin d'accompagner les collectivités et les professionnels de la gestion des déchets. Après la revalorisation en 2023 du tarif du biogaz injecté dans les réseaux, le Gouvernement prend des mesures de simplification. Un appel d'offres sera publié avant fin 2024 afin de compléter le dispositif de soutien pour les méthaniseurs de grande taille.

Conformément au plan hydrogène de 4 milliards d'euros annoncé en septembre 2023, un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène, doté de 0,7 milliard d'euros en 2024, sera ouvert. La procédure permettant de sélectionner les lauréats de la première vague d'ici à la fin de l'année 2024 est initiée. Les moyens en faveur de la décarbonation de l'industrie seront amplifiés. Dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain, le soutien à la transition énergétique sera amplifié, représentant près de la moitié du coût de la péréquation.

Sur le volet Soutien aux territoires, la loi de finances 2024 prévoit le maintien du Fonds vert qui répond aux besoins des acteurs locaux pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros en 2023, il bénéficie d'une augmentation de 500 millions d'euros en 2024 et sa pérennisation a été validée.

Les projets de rénovation énergétique des écoles disposeront d'une enveloppe de 500 millions d'euros pour rénover 2 000 écoles dès 2024 et 40 000 écoles d'ici 10 ans.

Le Fonds vert est destiné à soutenir notamment la performance environnementale (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, etc.).

Face à la crise à la fois sanitaire, économique et sociale, l'Union européenne a proposé, dès avril 2020, un plan de relance de 750 milliards d'euros tandis que le gouvernement français présentait, en septembre 2020, un plan de relance de 100 milliards d'euros.

Dans ce cadre, une mesure concerne une dotation exceptionnelle du Fonds d'Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE) maintenu en 2024. Le montant prévisionnel est de 377 millions d'euros.

4. Les programmes ACTEE

Pilotés par la FNCCR et financés par le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, les programmes ACTEE ont pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique.

L'appel à projets « MERISIER » permet de soutenir des projets de rénovation énergétique pour plus de 1000 écoles.

L'appel à projets « SEQUOIA » vise à accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, et notamment les conversions vers des énergies décarbonées pour les bâtiments chauffés via des énergies fossiles.

ACTEE+ continue, via le Fonds CHENE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte : pérennisation des postes d'économies de flux, schémas directeur immobilier énergie (SDIE), études de décarbonation, actions ciblées sur les écoles via un partenariat avec la Banque des territoires

Le sous-programme Lum'ACTEE permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités désireuses de maîtriser leurs consommations et améliorer la performance énergétique de leurs parcs d'éclairage public.

5. La réforme des taxes locales sur l'électricité

La loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a réformé le régime de taxation de l'électricité.

Afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité (CFE), un tarif d'imposition unique au plan national est fixé depuis le 1er janvier 2023 et l'ensemble des trois taxes la composant (TCCFE, TDCFE et TICFE) sont dorénavant fusionnées pour en confier la gestion à la Direction générale des finances publiques.

La Taxe locale sur l'électricité ou encore appelée accise sur l'électricité, est l'une des recettes les plus importantes de la section fonctionnement du SDEM50. Les modalités de calcul et de redistribution ont encore évolué depuis 2024. Depuis 2023, la TCCFE est intégrée au sein de l'accise sur l'électricité. Une part communale de l'accise sur l'électricité (TICFE) est instituée au profit des communes ou, selon le cas, des EPCI ou des départements qui leur sont substitués au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31 du CGCT.

Elle est toujours prélevée par les fournisseurs mais directement reversée à l'Etat. La DGFIP se charge de reverser ensuite aux collectivités la part communale qui leur revient.

6. Orientations du SDEM50 pour 2024

Volet Mobilité :

Principaux projets pour 2024

- Engagement des infrastructures prévues au SDIRVE
- Mise en service de la station multi énergies de Carentan les Marais
- Etude de faisabilité d'une nouvelle station GNV/IRVE
- Tarification au kWh
- Renouvellement du marché d'exploitation IRVE (pour 2025)
- Suivi du déploiement de l'offre privée en vue de l'actualisation du SDIRVE
- Réflexion sur la répartition SDEM50-opérateurs privés et modèle juridico-économique adapté

Volet Energies :

Principaux projets pour 2024

- Continuer à accompagner les collectivités Manchoises dans leurs projets de développement des ENR, en direct ou via la SEM WE
- Développer de nouvelles chaufferies bois et réseaux de chaleur
- Accompagner le développement de la méthanisation (prise de participations via la SEM WE, animation du territoire, schémas de zonage....)
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de Chausey
- Hydrogène?

Volet Efficacité Energétique :

Principaux projets pour 2024

- Accentuer notre accompagnement dans la mise en œuvre des travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics et notamment les établissements scolaires (CEP, Audits énergétiques, missions de MOE, fonds de concours....)
- Continuer et accentuer la rénovation énergétique des installations d'éclairage public

Volet Réseaux de distribution :

Principaux projets pour 2024

- Augmenter les opérations de renforcement du réseau de distribution basse tension pour :
 - Diminuer le nombre de clients mal alimentés
 - Permettre le raccordement de nouvelles installations (PAC, futures bornes de recharge, installations ENR...)
- Améliorer la résilience du réseau BT en remplaçant le réseau en fils nus par du torsadé ou du souterrain
- Accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement (effacements, raccordements individuels et collectifs)

PARTIE II : LES RESSOURCES HUMAINES

Conformément à l'article D2312-3 du CGCT et aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, des données ont été ajoutées cette année dans le ROB concernant les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, incluant notamment des éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires et la durée effective du temps de travail.

7. Structure des effectifs par statut

	Fonctionnaires	Contractuels sur poste permanent
En nombre	22	24
En ETP	21,8	22,9

Le Syndicat a un effectif de 46 agents soit 44,7 équivalents temps plein (ETP), 48% sont des fonctionnaires et 52% des non titulaires.

8. Répartition par filière et par statut

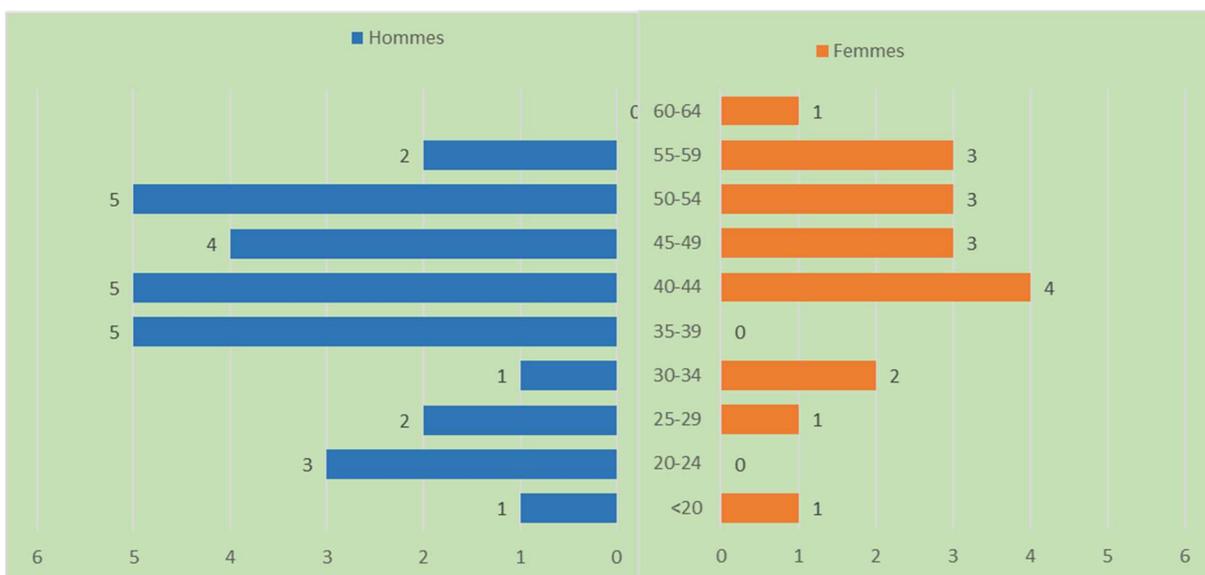
	Fonctionnaires	Contractuels de droit public + droit privé	TOTAL	
			Nombre	ETP
Administrative	13	7	20	19,1
Technique	8	14	22	21,6
Animation	1	0	1	1
Apprentis	0	3	3	3
TOTAL	22	24	46	44,7

9. Répartition par catégorie

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	en ETP
Catégorie A	10	9,6
Catégorie B	23	22,6
Catégorie C	10	9,5
Apprentis	3	3
TOTAL	46	44,7

50% des effectifs globaux est issu du cadre d'emplois des techniciens (relevant de la catégorie B).

10. Répartition par genre



La moyenne d'âge des agents du Syndicat (sans la prise en compte des apprentis) est équivalente à 44 ans soit la moyenne nationale en collectivité territoriale.

11. Evolution prévisionnelle des effectifs

	Effectif 31/12/2023	ETP au 31/12/2023	Effectif 31/12/2024	ETP au 31/12/2024
Administration Générale	15	14,8	17	16,8
Réseaux	12	11,5	11	11
Eclairage Public	5	4,8	6	5,8
Mobilité durable	2	1,6	2	1,6
Transition Energétique	11	11	10	10
SIG	1	1	1	1
TOTAL	46	44,7	47	46,2

12. Evolution des charges de personnel

	CA 2021	CA 2022	CA prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024
Charges de personnel	1 967 910,00 €	2 078 522,00 €	2 307 897,00 €	2 537 066,00 €
Evolution N/N-1		6%	11%	10%

13. Déclinaison des dépenses de personnel

	Données 2023			Prévisions 2024		
	Agents titulaires et stagiaires	Agents contractuels	TOTAL	Agents titulaires et stagiaires	Agents contractuels	TOTAL
Traitement Indiciaire	615 916,00 €	465 380,00 €	1 081 296,00 €	645 030,00 €	514 068,00 €	1 159 098,00 €
NBI	8 771,00 €	- €	8 771,00 €	7 366,00 €	- €	7 366,00 €
SFT	14 564,00 €	6 010,00 €	20 574,00 €	12 746,00 €	6 566,00 €	19 312,00 €
IFSE (régime indemnitaires fixe)	218 837,00 €	133 649,00 €	352 486,00 €	225 095,00 €	158 647,00 €	383 742,00 €
CIA (régime indemnitaires variable)	6 944,00 €	6 968,00 €	13 912,00 €	10 200,00 €	9 600,00 €	19 800,00 €
Autres indemnités variables (Ind CET, GIPA, prime pouvoir Heures supplémentaires)	6 256,00 €	3 512,00 €	9 768,00 €	13 364,00 €	13 837,00 €	27 201,00 €
Avantage en nature	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Participation collectivité (protection sociale complémentaire)	8 576,00 €	7 957,00 €	16 533,00 €	10 080,00 €	8 652,00 €	18 732,00 €
Ticket restaurant (participation agents)	18 312,00 €	15 026,00 €	33 338,00 €	16 506,84 €	16 506,84 €	33 013,68 €
TOTAL	900 291,00 €	640 364,00 €	1 540 655,00 €	940 387,84 €	727 876,84 €	1 668 264,68 €

PARTIE III : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

14. BUDGET PRINCIPAL

a. Dépenses de fonctionnement

La colonne « BP 2024 Cible » correspond aux prévisions émanant de la prospective 2022-2031 réalisée l'an dernier.

Chapitre		BP 2023	CA 2023*	BP 2024	BP 2024 Cible	ÉCART % BP 24/23	ÉCART % BP Cible
11	Charges à caractère général	4 411	3 962	4 561	3 977	3%	15%
12	Masse salariale	2 304	2 308	2 537	2 511	10%	1%
14	Atténuation de produits	242	145	100		-59%	
65	Charges de gestion courantes	145	126	144	122	0%	18%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES		7 102	6 541	7 342	6610	3%	11%
66	Charges financières	29	21	37	26	28%	45%
67	Dépenses exceptionnelles	42	14	2	10	-95%	-80%
22	Dépenses imprévues	200					
TOTAL DEPENSES REELLES		7 373	6 576	7 381	6646	0%	11%
23	Virement à la section investissement	5 226		9 409		80%	
42	Opérations d'ordre de transfert en section	3 400	3 097	3 376	4 113	-1%	-18%
43	Opérations ordre section fonctionnement						
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 626	3 097	12 785	4 113	48%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 999	9 673	20 166	10 759	26%	

Globalement sur les trois dernières années, la structuration des dépenses réelles de fonctionnement est stable, à savoir :

- ▶ Des charges à caractère général représentant environ 61 % des dépenses totales
- ▶ Des charges de personnel représentant en moyenne 31 % des dépenses totales
- ▶ Des charges de gestion courante inférieures à 1%

Il est à noter que les charges financières représentent moins de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui est relativement faible.

b. Recettes de fonctionnement

Chapitre		BP 2023	CA 2023*	BP 2024	BP 2024 Cible	ECART % BP Cible	Ecart %BP 2023
13	Remb II + Part salariale Tickets restaurants	46	126	71	49	45%	54%
70	Part. IRVE + MET+ TF transfo+ rachat mob +TEN	296	265	557	340	64%	88%
73	Impôts et taxes	8 500	11 849	9 366	8 500	10%	10%
74	FCTVA EP + Part. forfait Epv + FNCR ACTE Merisier	1 988	2 128	1 684	1 681	0%	-15%
75	Redevances Enedis Art 8, R1, R2 + Aide CEE	2 750	2 590	2 500	2 750	-9%	-9%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTES		13 580	16 959	14 178	13320	6%	4%
76	Produits financiers						
77	Remb sinistres EP + Remb conso Gpe électrique	187	544	187	100	87%	0%
78	Provisions						
TOTAL RECETTES RÉELLES		13 767	17 503	14 364	13420	7%	4%
42	Reprise / subventions reçues de l'exercice	800	643	666	948	-30%	-17%
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section F						
TOTAL RECETTES D'ORDRE		800	643	666	948		-17%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 567	18 147	15 030	14 368		-1%
2	Report de résultat	25 592	25 592	28 417	25 008		

On constate une évolution de plus de 88% des recettes inscrites au chapitre 70.

En effet, 557 k€ de recettes prévues en 2024 émanent en grande partie des recettes des recharges des bornes, dont le tarif a été multiplié par 3 en 2023.

Le chapitre 74 regroupe les recettes liées :

- au FCTVA sur la maintenance EP,
- à la participation forfaitaire des communes en EP
- à la participation FNCCR sur les programmes ACTEE.

Ces recettes correspondent à 12% des recettes réelles du budget 2024.

Le chapitre 75 regroupe les recettes liées aux Redevances des concessionnaires. Il représente 17% des recettes réelles au budget 2024.

c. Dépenses d'investissement

Chapitre		BP 2023	CA 2023*	BP 2024	Ecart % BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	259	99	209	-20%
204	Subventions d'équipements	60	941	20	-67%
21	Immobilisations corporelles	544	166	289	-47%
23	Immobilisations en cours	31 545	28 321	30 760	-2%
	<i>Dont Travaux en AP/CP</i>			<i>28 460</i>	
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS		32 409	28 587	31 277	-3%
10	Dotations, fonds divers & réserves				
13	Subventions d'investissements	60	2	450	650%
16	Emprunts et dettes assimilées	181	135	230	27%
26	Participations & créances rattachées à des participations	500	500		-100%
27	Autres immobilisations financières	250		240	-4%
20	Dépenses imprévues d'investissement	200		0	-100%
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		1 191	637	920	-23%
4581	Opérations pour compte de tiers	2 327	397	1 746	-25%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		35 927	29 621	33 943	-5%
40	Opérations d'ordres	800	643	665	-17%
41	Opérations d'ordres	700	209	2 150	207%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 500	852	2 816	88%
TOTAL		37 427	30 473	36 759	-2%

Globalement sur les trois dernières années, la structuration des dépenses réelles d'investissement est stable à savoir :

- Les travaux gérés en AP/CP représentent 88% des dépenses totales
- Les travaux pour le compte de tiers 6 %
- Les dépenses financières inférieures à 4%

Une baisse de 20% est prévue sur le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) qui englobe les dépenses relatives aux prestations intellectuelles, la poursuite des évolutions des logiciels métiers et l'acquisition de logiciels informatiques.

Pour les travaux du chapitre 23, 90% des montants concernent les travaux du siège du SDEM (500k€ pour 2024), les travaux d'électrification, les travaux d'éclairage public, les travaux de télécom et les IRVE (30,8 M€ cumulés pour 2024).

Autorisations de paiement / Crédits de paiement par opération

Amélioration et développement du réseau électrique

	AP 2021	AP 2022	AP 2023	AP 2024	Total AP dispo	CP24	CP25	CP26
	Votées au BP. Engagement sur les programmes, Mandatement sur 3 années (4 au cas par cas), Réajustées en fin d'exercice.					Votés au BP. Inscriptions budgétaires en €. Réajustés en fin d'exercice.		
Dépenses en €	13 505 451,00 €	18 928 136,00 €	16 705 037,00 €	15 833 333,00 €	26 992 258,00 €	17 320 000,00 €	8 172 258,00 €	1 500 000,00 €
Avancement	98%	94%	42%	-				

Il est proposé d'ouvrir un programme de 15 833 333 € TTC pour les travaux d'extension, de sécurisation, de renforcement et d'effacement

Mise en souterrain du réseau de télécommunication

	AP 2021	AP 2022	AP 2023	AP 2024	Total AP dispo	CP24	CP25	CP26
	Votées au BP. Engagement sur les programmes, Mandatement sur 3 années (4 au cas par cas), Réajustées en fin d'exercice.					Votés au BP. Inscriptions budgétaires en €. Réajustés en fin d'exercice.		
Dépenses en €	1 502 669,00 €	1 914 190,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	3 716 846,00 €	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €	516 846,00 €
Avancement	clôturée	86%	28%	-				

2 M€ de crédits de paiement en 2024 pour les travaux d'effacement du réseau de télécommunication

Amélioration et développement du réseau EP

	AP 2021	AP 2022	AP 2023	AP 2024	Total AP dispo	CP24	CP25	CP26
	Votées au BP. Engagement sur les programmes, Mandatement sur 3 années (4 au cas par cas), Réajustées en fin d'exercice.					Votés au BP. Inscriptions budgétaires en €. Réajustés en fin d'exercice.		
Dépenses en €	5 901 806,00 €	6 476 591,00 €	7 794 963,00 €	7 900 000,00 €	13 076 589,00 €	7 900 000,00 €	4 526 589,00 €	650 000,00 €
Avancement	clôturée	97%	36%	-				

Il est proposé d'ouvrir un programme de 7,9 M€ pour les travaux de rénovation énergétique, pour les travaux de sécurisation, pour les travaux de rénovation et pour les travaux d'extension.

Infrastructures réseau Véhicules Electriques

	AP 2021	AP 2022	AP 2023	AP 2024	Total AP dispo	CP24	CP25	CP26
	Votées au BP. Engagement sur les programmes, Mandatement sur 3 années (4 au cas par cas), Réajustées en fin d'exercice.					Votés au BP. Inscriptions budgétaires en €. Réajustés en fin d'exercice.		
Dépenses en €		190 189,00 €	2 640 000,00 €	1 000 000,00 €	3 619 118,00 €	1 240 000,00 €	2 379 118,00 €	- €
Avancement		clôturée	1%	-				

Le montant prévisionnel d'investissement s'élève à 1 240 M€, correspondant à la fin des travaux des bornes 2023 pour 40 k€ et de la station BioGnv pour 900 k€. Le SDEM50 souhaite installer 67 bornes entre 2024-2026 : les dépenses prévues en 2024 seront de 300 k€.

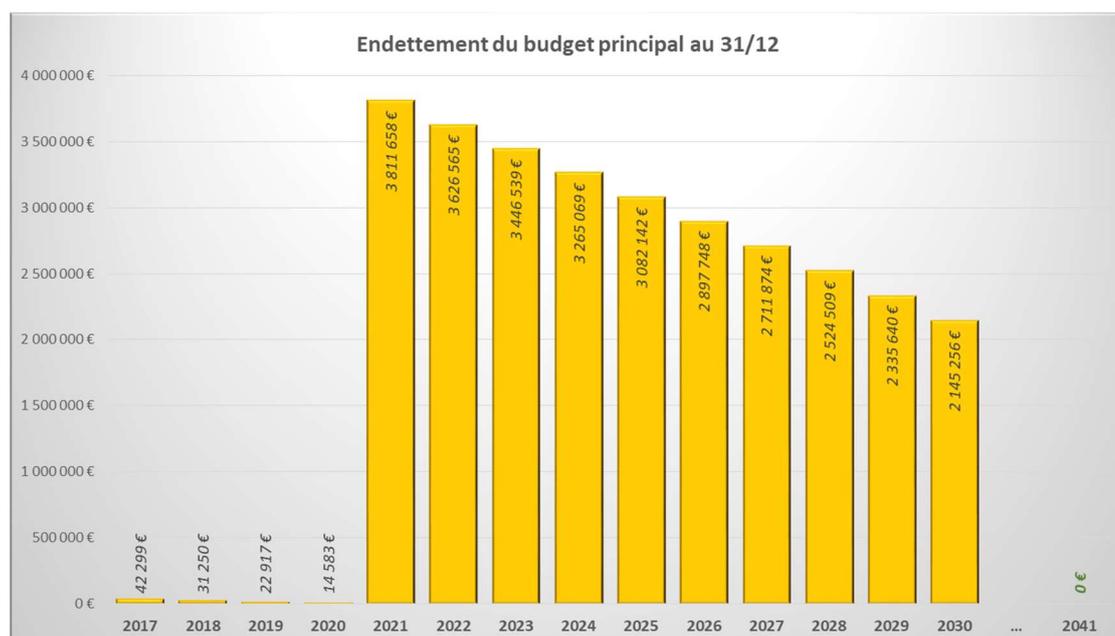
d. Recettes d'investissement

Chapitre		BP 2023	CA 2023	BP 2024	ECART % BP 24/23
13	Subv FACE + PCT + Part. TX EP, ER, FT	16 654	12 340	18 435	11%
16	Emprunt locaux SDEM Agneaux				
21	Mise à disposition Logiciel audit NRJ			16	
23	Récup avance marché + remb TX	2 160	2 138	0	
TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT		18 814	14 478	18 451	-2%
10	FCTVA sur les dépenses N-2	1 260	1 260	1 665	32%
1068	Affectation de résultat	7 094	7094	5 633	-21%
TOTAL RECETTES FINANCIERES		8 354	8 354	7 298	-13%
4582	Recettes Tx pour le compte de tiers	1 950		1 724	-12%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		29 117	22 832	24 473	-6%
21	Virement de la section de fonctionnement	5 226		9 409	80%
40	Amortissement	3 400	3 097	3 376	-1%
41	Recup avance marché SDEM	700	209	2 150	207%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 326	3 306	14 935	60%
TOTAL		38 443	26 138	42 409	10%

Globalement les recettes d'investissement seront en hausse de 7% en 2024. Cela s'explique par l'augmentation des chapitres 13 de 11% et du chapitre 021 de 55%

e. La structure et la gestion de la dette

L'endettement du SDEM50 est très mesuré. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2022. La capacité de désendettement du syndicat reste toujours inférieure à 1 an. Si le syndicat continue à financer ses investissements sur fonds propres, en 2041 la dette s'éteindra.



15. BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Chaufferie et réseaux de chaleur	2021		2022		2023		2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT								
BUAIS-LES-MONTS	3 530 €			3 231 €				2 019 €
<i>remboursement emprunt (Cne BUAIS LES MONTS - éch 2025)</i>	<i>1 791 €</i>				<i>3 746 €</i>			
COUTANCES	98 509 €	440 000 €	1 382 214 €	160 618 €	245 843 €	364 078 €	3 384 €	679 754 €
<i>remboursement emprunt (LBP - éch 2041)</i>	<i>5 077 €</i>		<i>20 411 €</i>		<i>15 416 €</i>			
HAMBYE	10 787 €	1 130 €	2 720 €	120 915 €	162 €	40 674 €		14 097 €
JUVIGNY LE TERTRE	5 157 €	180 000 €	27 727 €	65 605 €	759 237 €	8 793 €	90 292 €	487 093 €
<i>remboursement emprunt (LBP - éch 2041)</i>	<i>1 615 €</i>		<i>8 349 €</i>		<i>6 306 €</i>			
LESSAY	183 901 €		11 636 €	117 203 €	172 €	134 207 €		46 693 €
ST GERMAIN SUR AY	269 286 €		21 027 €	117 880 €	240 €	32 500 €		35 875 €
TESSY BOCAGE	194 606 €	81 €	13 348 €	162 356 €	278 €	128 000 €		47 139 €
PERCY							920 000 €	230 088 €
LA HAYE PESNEL							1 105 100 €	272 317 €
SAINT SAUVEUR VILLAGE							423 240 €	237 847 €
GRANVILLE							60 000 €	
<i>Ecritures d'ordre et annulations 2315</i>			3 701 €	8 027 €	18 562 €	8 027 €		
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>								69 878 €
TOTAL AFFECTE AUX PROJETS	774 259 €	621 211 €	1 491 133 €	755 834 €	1 049 962 €	716 280 €	2 602 016 €	2 122 799 €
AVANCE BUDGET PRINCIPAL		190 000 €		820 000 €				0 €
TOTAL DE L'EXERCICE	774 259 €	811 211 €	1 491 133 €	1 575 834 €	1 049 962 €	716 280 €	2 602 016 €	2 122 799 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 953 €		84 701 €		-333 683 €		-479 217 €	
Résultat reporté sur l'exercice		1 329 793 €		728 198 €		812 899 €		479 217 €
RESULTAT GLOBAL reporté (opé réelles)	1 366 745 €		812 899 €		479 217 €		0 €	
<i>Résultat global avec opérations d'ordre</i>	<i>1 366 745 €</i>		<i>812 899 €</i>		<i>479 217 €</i>		<i>5 178 €</i>	

16. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Installations photovoltaïques	2021		2022		2023		2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
AGON COUTAINVILLE - Salle de tennis								
BEAUVOIR - hangar							17 919 €	
BLAINVILLE S/MER - Salle de convivialité								
BRICQ/EN COTENTIN - Atelier technique		23 581 €	2 440 €					
BRIX - Halle de stockage		360 €	1 970 €	24 886 €				
CAROLLES - Salle des fêtes	5 867 €	14 921 €	1 071 €					
139001PV_CONDE			27 879 €		17 778 €			
COUTANCES - Gymnase ABC		18 124 €	1 865 €					
COUVILLE	1 043 €			1 043 €				
FLEURY	1 008 €		782 €				37 245 €	
GOUVILLE SUR MER - Bâtiment communal		25 014 €	2 659 €	360 €				
HAMBYE - Logement rue des écoles								
HAUTEVILLE S/ MER - Centre équestre		360 €						
HEMEVEZ - Gites communaux	40 829 €		3 413 €	18 405 €				
Iles CHAUSEY			7 485 €		6 351 €		141 945 €	1 000 €
JULLOUVILLE - Ecole								
LE GRAND CELLAND - Ancien Presbytère			25 446 €	11 016 €	1 330 €			
LE LOREY - Ecole	40 000 €	360 €	2 285 €	26 296 €				
LES MOITIERS-D'ALLONNE - Ecole		360 €	3 273 €	29 994 €				
LITHAIRE - Logements communaux	39 276 €		2 202 €	27 307 €				
MONTFARVILLE - Salle des fêtes	44 499 €		2 760 €	30 357 €				
MORTAIN	1 079 €		344 €		103 889 €			
PIROU - Salle Guillon	33 255 €		2 904 €	21 733 €				
PRETOT STE SUZANNE - Salle des fêtes	6 881 €	17 177 €	1 185 €			360 €		
QUETTEHOU - Atelier	53 800 €	360 €	3 016 €	28 552 €				
QUETTREVILLE SUR SIENNE	46 905 €		3 674 €	360 €	154 €			
REVILLE			70 434 €		3 767 €	7 500 €		
ST HILAIRE DU HARCOUET - Complexe			51 199 €	28 063 €	2 694 €	360 €		
ST JEAN DES CHAMPS			27 975 €		1 464 €			
Affectation de résultat 1068						98 809 €	66 065 €	
Virement de la section de fonctionnement								22 173 €
Écritures d'ordre + annulations diverses	3 518 €	6 512 €	3 518 €	14 891 €	18 605 €	34 958 €		
TOTAL AFFECTE AUX PROJETS	317 960 €	107 129 €	249 777 €	263 264 €	156 031 €	141 987 €	263 173 €	23 173 €
AVANCE BUDGET PRINCIPAL		190 000 €				0 €		240 000 €
TOTAL DE L'EXERCICE	317 960 €	297 129 €	249 777 €	263 264 €	156 031 €	141 987 €	263 173 €	263 173 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		-20 831 €		13 487 €		-14 044 €		0 €
Résultat reporté sur l'exercice		140 544 €		119 713 €		133 200 €		119 156 €
RESULTAT GLOBAL reporté		119 713 €		133 200 €		119 156 €		119 156 €